

MAIRIE de CHAMPNETERY
(Haute-Vienne)

Note de synthèse (en application de l'article 107 de la loi NOTRe)
annexée au BUDGET PRIMITIF ANNEXE du service de l'EAU 2018
de la Commune de CHAMPNETERY (87400)

La Commune dispose, depuis le 01 Janvier 2018 (date du transfert de la compétence du service Assainissement à la Communauté de Communes de Noblat), d'un seul Budget annexe : le Budget du service de l'Eau.

Depuis le 1^{er} mars 1990, la Commune a opté pour une gestion déléguée de son service public d'eau potable par le biais d'un contrat d'affermage.
Le contrat actuel de délégation par affermage du service d'eau potable a été signé en 2010 avec la société SAUR.

Le Budget annexe du service de l'Eau comprend, en **recettes**, la vente d'eau (part communale sur votre facture d'eau), le FCTVA et les subventions.

Il a été décidé de ne pas augmenter la part communale du prix de l'eau pour l'année 2018.

Les principales **dépenses** prévues pour 2018 sont :

- l'étude de faisabilité du raccordement de la Commune aux ouvrages de production d'eau potable du Syndicat Vienne Combade pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable communal [A la suite de cette étude les travaux devraient être réalisés dès 2019]
- l'extension du réseau d'eau pour alimenter le village « Le Mazet »
- l'installation de purges sur le réseau
- travaux d'étanchéité sur le réservoir de « Puy-Razat ».

Présentation générale du Budget annexe de l'Eau :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
DEPENSES	79 171 €	171 190 €	250 361€
RECETTES	79 171 €	171 190 €	250 361€